

# **REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB CYCLO LE TRAIT (CCLT)**

- 1 ) **L'adhésion au club implique au cyclo adhérent l'acceptation de ce règlement.**
- 2 ) **Notre club est affilié à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT sous le n° : 6320.**

**Il est agréé par la Direction régionale de la jeunesse et des sports sous le n°: 76 S 01 53**

### 3 ) **LICENCES ASSURANCE ET ADHESION AU CLUB**

- Les coûts de la licence et de l'assurance sont fixés par la FFCT, le coût de l'adhésion au club est proposé et fixé chaque année à l'occasion de l'assemblée générale.
- Les demandes de licences sont effectuées courant février et seront réglées en totalité à l'inscription.
- L'assurance est obligatoire, plusieurs options sont proposées, " l'option choisie sera précisée avec la prise de licence".
- La totalité de la cotisation adhésion club, licence et assurance sera demandée, pour toute nouvelle inscription avec les licences en cours d'année.
- Les jeunes de 14 à 18 ans devront fournir une autorisation parentale.

### 4 ) **VETEMENTS** (*Achats annuel groupé*)

- Chaque cyclo a la possibilité d'acheter des vêtements aux couleurs du club CCLT, à plein tarif.
- Toutefois, une participation financière, variable chaque année en fonction de la trésorerie, sera attribuée pour l'achat d'un vêtement, sous réserve d'avoir effectué 12 sorties dans l'année précédent l'achat, ceci est valable pour les anciens et nouveaux adhérents, pour ces derniers s'ils renouvellent leur adhésion la saison suivante.

### 5 ) **NOUVEAUX ADHERENTS** (Sorties : "Premiers contacts")

- Les personnes non licenciées pourront participer à des sorties de "Premiers contacts", elles bénéficieront d'une prise en charges d'assurance pour 3 sorties d'essai, sous réserve que le nombre des ces non licenciés n'excède pas 3 personnes à l'occasion des sorties "Premiers contacts". Au delà de ces 3 sorties, une demande de licence est obligatoire.

### 6 ) **SECURITE**

- Un certificat médical est recommandé pour la pratique du vélo, obligatoire avec l'assurance "Grand braquet", conseillé pour tous, surtout pour les plus de 40 ans.
- Chaque cyclo devra avoir un vélo tant que possible en bon état, surtout les pneus, freins etc ...
- Le code de la route devra être rigoureusement respecté.

- Utilisation des pistes cyclables, si rencontrées sur le parcours.
- Le port du casque est obligatoire dans les sorties club et participations inter-clubs.
- Les cyclos doivent être en possession d'un gilet homologué (*jaune, avec bandes réfléchissantes*), à porter obligatoirement lors des sorties avec météo défavorable (*temps sombre, tombée de la nuit, brouillard, etc...*).
- Éclairage obligatoire AV / AR, la nuit et recommandé par temps de brouillard.
- Il est conseillé à chaque groupe d'avoir un téléphone portable pour appels des premiers secours, en cas d'urgence.
- Les enfants de moins de 14 ans devront être accompagnés d'un parent, père, mère ou adulte, assurant l'autorité et la responsabilité de leur enfant.
- Il est toléré de rouler à 2 cyclos de front de jour, en fonction des conditions de circulation.
- Faciliter les dépassements des voitures ou autres véhicules plus rapides.

## 7 ) **ENVIRONNEMENT**

- Chaque cyclo est tenu de respecter l'environnement, s'abstenir de tout rejet de détritux, emballages et autres déchets sur la voie publique.

## 8 ) **CONSTITUTION DES GROUPES DE SORTIES**

(4 groupes actuellement)

Le groupe n° 1 étant le plus performant, chaque cyclo doit apprécier son niveau et rejoindre le groupe de sa compétence.

- Afin de conserver une harmonie d'ensemble dans les sorties, le cyclo a la possibilité de changer de groupe après essai ou avec les conseils du responsable du groupe concerné.
- Quoi qu'il en soit, il doit adapter son comportement au niveau du groupe choisi.

## 9 ) **COMPORTEMENT DANS LES GROUPES**

- Les groupes étant composés de cyclos sensiblement de même niveau, les sorties peuvent s'effectuer suivant les capacités de chacun, dans les difficultés rencontrées sur les circuits mais avec regroupement et attentes dans les cas de crevaison ou indisposition momentanée.
- Pour raison de sécurité, ne jamais laisser un cyclo seul dans une sortie programmée.
- Le cyclo devra avoir un comportement responsable dans le groupe, ne pas zigzaguer, ne pas freiner brusquement, garder une distance suffisante entre cyclos, être concentré, occuper la partie droite de la route au minimum, respecter les consignes des responsables de groupe ou de leurs remplaçants .
- Respecter les horaires de départ prévus au calendrier en arrivant un peu à l'avance, afin que les civilités entre cyclos ne retardent pas le départ.
- Faire preuve d'un bon état d'esprit en toutes circonstance.

## 10 ) **SORTIES EXTERIEURES**

- Les coûts d'inscriptions sont pris en charge par le club, si les sorties sont prévues au calendrier et en fonction des possibilités de la trésorerie, avec l'obligation pour les cyclos **de porter un vêtement aux couleurs du club**, (*condition de prise en charge de l'inscription par le club*).

- Une dérogation, sans vêtement CCLT pourrait être accordée aux nouveaux adhérents, par manque de stock au club.

11 ) **2 CALENDRIERS (semestriels)** des sorties club et inter-clubs sont établis chaque saison.

12 ) **LITIGES**

- Tous les litiges seront examinés par le Président et les membres du bureau, qui auront compétences et pouvoirs de décision, y compris le droit d'exclusion, en cas de non respect de ce règlement.

Modifié à : Le Trait le 24 février 2011